



Protège le public

VOLUME 44 - NO 8 / SEPTEMBRE 2021



Implantation de la formation continue obligatoire :

État de la situation

En mai 2020, la CMEQ informait ses membres de l'adoption par le Gouvernement du Québec du Règlement sur la formation continue obligatoire (FCO) et de son entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Mais depuis, qu'en est-il de l'implantation de la formation continue obligatoire (FCO) pour les entrepreneurs électricité du Québec? Une chose est certaine, ce projet d'envergure mobilise la CMEQ de façon transversale comme l'avait fait l'implantation de la Qualification en 2001.

Première phase

Depuis l'automne dernier, la CMEQ travaille de concert avec la CMMTQ et la RBQ – qui sont aussi des organismes réglementaires dans le cadre de la FCO – à l'élaboration de processus et au développement d'outils informatiques qui permettront de traiter les demandes de reconnaissance d'admissibilité d'activités de formation continue afin de les répertorier à l'intention des répondants en exécution de travaux qui seront soumis à l'obligation de formation pour le maintien de leur licence.

Il faut savoir que les répondants pourront suivre des formations auprès des dispensateurs de formation (synonyme de fournisseurs de formation) de leurs choix pourvu que les dispensateurs ainsi que les formations qu'ils offrent aient été préalablement reconnus admissibles par la CMEQ, la CMMTQ ou la RBQ pour les formations non spécifiques et uniquement par la CMEQ pour les formations spécifiques à la sous-catégorie 16.

Deuxième phase

La CMEQ, à l'instar de la CMMTQ et de la RBQ, lancera un appel à toutes les associations, écoles, centres de formation, fabricants, distributeurs et même conférenciers au Québec à présenter des demandes de reconnaissance. L'objectif est de permettre aux répondants d'avoir accès à un vaste choix d'opportunités de formations reconnues admissibles dès le début de la première période de référence de 24 mois débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024.

Information importante aux répondants

Comme mentionné plus haut, l'entrée en vigueur de la FCO aura lieu le 1^{er} avril 2022. Pour le répondant, cela implique que toute formation suivie AVANT l'entrée en vigueur de la FCO ne sera pas reconnue admissible aux 16 heures de formation continue obligatoire.

Très prochainement, le site Web de la CMEQ sera doté d'un Espace formation où les dispensateurs et les répondants trouveront les informations les concernant. Des FAQ seront aussi disponibles.

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son conteun ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous réfèrer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

POSTE-PUBLICATIONS,	No 40062839

Jeunes travailleurs:

des outils pour une intégration réussie

Avec la pénurie de travailleurs que connaît le Québec, les nouveaux candidats se font rares, l'embauche et la rétention de jeunes travailleurs revêt alors une plus grande importance.

Le défi est de les intégrer au sein de votre entreprise tout en préservant leur santé et leur sécurité. Ce défi qui pourrait être faussement perçu comme « générationnel » est en fait simplement une question d'expérience et d'encadrement!

Qu'il s'agisse d'apprenti.ie.s électricien. ne.s) ou d'autres jeunes travailleur.e.s tels que des commis, manutentionnaires ou livreurs de matériels nouveaux au sein de votre entreprise, le risque de blessures ou d'accidents est beaucoup plus élevé pour un jeune travailleur (24 ans et moins) que pour un travailleur expérimenté.

Des chiffres pour convaincre

Selon le rapport de la CNESST <u>Portrait</u> <u>lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins 2019¹</u>, il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec et le groupe des 15 à 24 ans représente 13,0 % de cette population.

Le taux de lésions chez les jeunes de 24 ans ou moins des secteurs de la construction et des autres services (qui comprend la réparation et l'entretien) serait grandement supérieur au taux de lésions global chez les jeunes, représentant près de 49,0 % des lésions enregistrées.

Le rapport indique aussi que chez les jeunes, le nombre de décès, comparé au nombre d'emplois, est élevé dans la construction et la fabrication. En 2019, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi trois secteurs : la construction : 3 décès, la fabrication 2 décès et le commerce 1 décès (Selon le système de statistique SCIAN²).

L'intégration, c'est simple?

L'intégration d'un jeune travailleur ne consiste pas à simplement jumeler un apprenti à un compagnon ou de lui donner une tâche et de vérifier si tout va bien quelques heures plus tard.

Parce que les jeunes sont nouveaux sur le marché du travail, ils ont souvent une expérience et une connaissance très limitées des risques inhérents à leur nouvel environnement de travail (tel un chantier) ainsi que des différentes tâches qu'ils doivent effectuer dans ce nouveau contexte.

Il est primordial pour l'employeur, comme pour tous les employés d'une entreprise, de comprendre l'importance de former, superviser et encadrer adéquatement les jeunes travailleurs. Pour le faire d'une façon cohérente, il est crucial de se doter d'un plan, d'une structure afin de ne rien laisser au hasard et de le faire de façon uniforme, bien comprise de tous. Former et informer le jeune travailleur oui, mais aussi fournir à l'employé expérimenté qui devra le superviser le temps, les outils (fiches et documents) et une méthode reconnue (programme de formation) pour le faire. La CNESST offre les outils nécessaires par le biais du document Démarche d'intégration de vos nouveaux travailleurs3.

La clé du succès : la communication

Aucune question n'est bête ou stupide, il ne s'agit que d'inexpérience ou de méconnaissance. Un élément déterminant sera de l'intégrer à la culture d'entreprise et de faire comprendre à tous que la gêne ou la peur du jugement qui pourraient empêcher le questionnement sont des obstacles directs à la sécurité de chacun.

Il faudra donc afin d'être efficace, créer un climat qui valorise les échanges entre vous, vos travailleurs expérimentés et vos jeunes travailleurs.

Le défi au final

Maintenant que nous avons mis en évidence que le risque d'accidents est accru chez les jeunes travailleurs, que les statistiques le prouvent et que des outils sont disponibles afin de bien structurer l'intégration de jeunes travailleurs, votre plus grand défi en tant qu'employeur sera alors de l'intégrer à votre « culture d'entreprise ».

Pour l'entrepreneur électricien l'intégration passe par une phase d'adaptation et de formation impérative qui doit être orientée vers la sécurité afin d'éviter les blessures, les coûts directs et indirects qui y sont liés ainsi qu'un ralentissement de la productivité et de vos opérations.

Documents de référence :

<u>La boîte à outil CNESST⁴, Jeunes au travail⁵, Organiser la prévention⁶.</u>

- www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/ documents/dc300-1018-11.pdf
- ² SCIAN: Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), conçu à des fins statistiques.
- 3 www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/ documents/dc200-989web.pdf
- 4 www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/ Biblioselect/JeunesBoiteOutils.pdf
- 5 www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes
- 6 www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/ organiser-prevention





Bien assuré, mieux protégé!

Découvrez notre programme d'assurance exclusif aux membres de la CMEQ.







Mise à la terre des branchements

Embases simples et multiples pour compteurs

Disjoncteur ou non. Où faire la mise à la terre?

Les embases pour compteurs se déclinent sous plusieurs formats; elles peuvent être avec ou sans disjoncteur combiné. Elles peuvent aussi être de type multiple ou simple tant pour les réseaux aériens que souterrains. Comment faire alors les mises à la terre des branchements utilisant ce type d'embases?

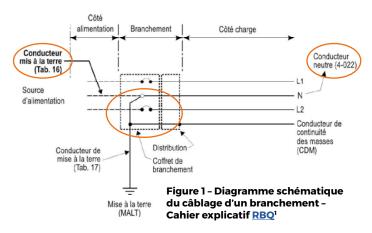
Mise à la terre - MALT

Chaque réseau de courant alternatif doit être mis à la terre tel que le demande l'article 10-106 du Code de construction du Québec, $chapitre\ V$ – 'Electricit'e 2018 (Code). La règle générale demande que le conducteur neutre d'un branchement du distributeur soit mis à la terre. Plusieurs scénarios sont possibles mais une règle générale demeure : La mise à la terre d'un branchement doit se faire au premier point de sectionnement du branchement; soit au coffret de branchement.

Embase simple et multiple pour compteur

Lorsque vous utilisez une embase simple ou multiple régulière pour un branchement, il n'y a pas de point de sectionnement dans ce type d'embase, donc la mise à la terre du branchement ne se fait pas dans l'embase. On doit tout de même s'assurer de la continuité des masses du boîtier qui est généralement faite par le fabricant à l'aide d'une vis qui relie ensemble les cosses du conducteur neutre et le boîtier de l'embase.

Il est important de se souvenir qu'à ce point de l'installation le conducteur neutre du branchement du distributeur agit à la fois comme conducteur neutre portant le courant de déséquilibre et du conducteur mis à la terre du réseau du distributeur. Voir figure 1.



Ainsi, la mise à la terre de chaque branchement doit se faire au panneau de chaque logement qui agit à la fois comme coffret de branchement et panneau de distribution. Cependant, il en va autrement si cette embase est munie d'un disjoncteur combiné.

Embase multiple pour compteur avec disjoncteur combiné

Dans le cas où une embase avec disjoncteur combiné pour compteur est utilisée, l'embase devient alors le coffret de branchement; puisque c'est le premier point de sectionnement du branchement, et ce, même si c'est à l'intérieur de l'embase; et la mise à la terre du conducteur neutre doit se faire à cet endroit.

De plus, le panneau du logement agira alors comme panneau secondaire et requiert 4 conducteurs distincts entre l'embase avec disjoncteur combiné et le panneau. On doit donc avoir L1, L2, N (neutre isolé) et un conducteur de continuité des masses (CDM) de calibre conforme au tableau 16-A du Code. Il est à noter que le panneau dans le logement doit posséder également un disjoncteur principal de capacité égale ou inférieure à celui dans l'embase multiple à l'extérieur, tel que le demande l'article 6-206 4) du Code. Voir figure 2.

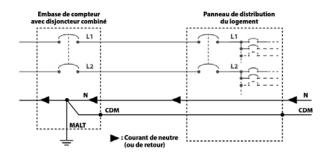


Figure 2 - Diagramme schématique du câblage entre embase avec disjoncteur combiné - Site de la RBQ²

Il faut se rappeler qu'à ce moment, la vis de laiton qui relie le conducteur neutre au boîtier du panneau dans le logement doit être retirée. Le panneau du logement devient alors un panneau secondaire.

Cette omission aurait pour effet de créer un courant parallèle nuisible dans le conducteur de continuité des masses (CDM), qui en temps normal ne porte aucun courant et est présent dans les artères et les dérivations uniquement pour assurer la sécurité des personnes et la stabilité de la tension. Voir figure 3.

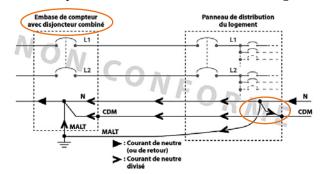


Figure 3 - Exemple de NON-CONFORMITÉ si lien entre neutre et boîtier du panneau secondaire - Cahier explicatif RBQ³

Le conducteur de continuité des masses (CDM) doit répondre aux exigences de l'article 10-904 du Code.

En résumé

La mise à la terre du conducteur neutre d'un branchement se fait une seule fois et à un seul endroit de l'installation et doit toujours se faire au premier point de sectionnement. Ce premier point de sectionnement est par définition le coffret de branchement qui peut se situer soit dans l'embase avec disjoncteur combiné, soit au sectionneur principal, ou soit au panneau de de distribution avec disjoncteur principal approuvé comme coffret de branchement.

^{1.23} www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/electricite/ interpretations-techniques/mise-a-la-terre-dembases-pour-compteuravec-disjoncteur-combine.html

Ce qu'il faut savoir sur la hausse du prix

des matériaux de construction

Plus d'un an depuis le début de la pandémie de la Covid-19, les conséquences néfastes de ce virus se font ressentir dans plusieurs secteurs de notre économie.

L'industrie de la construction n'a malheureusement pas été épargnée; en effet, les prix des matériaux de construction subissent une hausse considérable. Cette situation engendre des difficultés réelles auprès des entrepreneurs qui se trouvent obligés d'absorber l'augmentation ou tout simplement de s'abstenir de soumissionner sur certains projets.

Dans ce contexte, certaines questions se posent : est-ce que je peux réclamer au client le montant équivalent à la hausse du prix des matériaux? Comment me protéger contre la fluctuation imprévisible des prix?

Impact de la fluctuation des prix des matériaux en cours de contrat

Pour les contrats en cours d'exécution ou déjà signés mais non encore débutés, vous êtes liés par les conditions prévues au contrat. Il est donc important de relire attentivement les diverses clauses pour savoir s'il est permis d'ajuster le prix. Si tel est le cas, vous devez vous assurer de respecter les modalités mises en place. Par exemple, devez-vous donner un avis à votre client avant de lui soumettre l'ajustement de prix, devez-vous respecter certains délais pour soumettre votre demande, ou encore quel est le pourcentage maximal que vous pouvez lui réclamer? Il est important d'appliquer ces conditions rigoureusement, car tout défaut de le faire pourrait justifier le refus de votre client de vous accorder la demande.

Si votre contrat ne contient pas de clause vous permettant d'ajuster le prix, nous vous suggérons d'expliquer la situation à votre client et de tenter de trouver un terrain d'entente. Dans l'éventualité où la discussion s'avère infructueuse, vous devrez respecter les termes du contrat tant au niveau du prix, mais également quant aux délais prévus pour l'exécution des travaux.

À titre d'entrepreneur, vous avez une obligation d'agir avec prudence et diligence, au mieux des intérêts de votre client. Vous devez tenter de minimiser les impacts de la hausse du prix des matériaux. Par exemple, avez-vous pensé à contacter d'autres fournisseurs pour connaître leur prix ou avez-vous tenté de proposer des substitutions de matériaux à votre client pour éviter un retard d'exécution?

Si vous estimez que le fait de terminer le contrat vous causerait une perte monétaire trop importante, consultez un avocat afin qu'il analyse votre situation particulière, vous conseille sur la possibilité de résilier¹ le contrat et le cas échéant, vous fournisse tous les éléments importants à votre prise de décision. Attention, car certains types de contrats ne permettent pas d'insérer une clause de résiliation unilatérale alors que d'autres peuvent comporter une clause de pénalité en cas d'une résiliation.

Comment se protéger contre la fluctuation des prix des matériaux pour les contrats à venir?

Certaines solutions sont possibles pour vous protéger contre la fluctuation des prix. Toutefois, elles dépendent du type de contrat que vous signez.

La clause d'ajustement de prix dans les contrats commerciaux

Pour les contrats commerciaux (sans appel d'offres) il est non seulement possible, mais fortement recommandé d'ajouter une clause d'ajustement de prix.

Ce type de clause pourrait permettre d'augmenter ou de baisser le prix initialement convenu. Elle peut prévoir une limite quant à ce qui peut être réclamé en fonction d'un pourcentage de la valeur du contrat.

La clause en question doit être inscrite au contrat accepté par les deux parties. En effet, si après avoir signé le contrat vous vous apercevez que la clause n'y figure pas puisque vous avez oublié de la négocier et que vous décidez de l'inscrire sur la facture, celle-ci pourrait être déclarée non valide. Une facture n'est pas un contrat, mais une simple demande de paiement.

Il importe de préciser que même si votre client accepte l'insertion de la clause au contrat, cela ne signifie pas nécessairement qu'il acceptera l'augmentation que vous lui soumettrez, le cas échéant. Afin de mettre toutes les chances de votre côté, lorsque vous soumettez une augmentation, assurezvous d'y inclure les pièces justificatives.



Qu'en est-il des contrats avec un consommateur

Afin de protéger les consommateurs, la Loi sur la protection du consommateur² ne permet pas à un commerçant de modifier unilatéralement un contrat en y incluant une clause d'ajustement de prix. Le prix étant considéré comme un élément essentiel, celui-ci ne pourra faire l'objet de modification sauf si le client l'accepte.

À l'avenir, au lieu de convenir un contrat à forfait, proposez plutôt à votre client une formule à temps et matériel (aussi appelé Contrat à coût majoré). Ce faisant, vous évitez de vous engager à fournir le matériel pour un prix donné, vous mettant ainsi à l'abri des fluctuations des prix des matériaux. Sachez que lorsque vous convenez d'un contrat à temps et matériel, vous devez rendre compte au client sur l'avancement des travaux, mais aussi sur les dépenses encourues³.

Cas particulier du BSDQ et des contrats avec un donneur d'ordre public (appel d'offres)

Lorsque vous préparez une soumission au BSDQ, prêtez une attention particulière aux documents d'appel d'offres pour savoir s'ils prévoient un mécanisme ou une marche à suivre en cas de hausse du prix des matériaux.

En effet, si rien n'est prévu dans les documents d'appel d'offres, ce qui est souvent le cas, vous ne pourrez pas introduire une clause d'ajustement de prix, car votre soumission pourrait être déclarée non conforme. Vous pouvez tenter de discuter avec le donneur d'ouvrage afin de faire ajouter une telle clause aux documents d'appel d'offres. Un addenda pourrait être alors émis.

Certains contrats standardisés comme l'ACC-1 contiennent des clauses pertinentes concernant la modification du délai d'exécution en raison de la non-disponibilité de matériaux. Des clauses similaires pourraient également exister dans les contrats publics.

Conseils pratiques

Ci-dessous, nous vous proposons quelques conseils :

- » Maintenez en tout temps une bonne communication, et ce, tant avec le client qu'avec les fournisseurs. Lorsque les parties sont tenues informées régulièrement, elles seront plus ouvertes à discuter lorsque vous rencontrerez des difficultés et/ ou des imprévus.
- » Prévoir une clause de substitution des matériaux : selon les conditions négociées au contrat, une clause de substitution des matériaux vous offre comme entrepreneur une autre solution alternative en cas de fluctuation du prix des matériaux. Par l'entremise de cette clause, vous aurez la possibilité de proposer d'autres matériaux de qualité équivalente coûtant moins cher.
- » Achat des matériaux : Achetez le matériel ou faites-le livrer au chantier dès que vous êtes en mesure de le faire pour vous assurer d'une part que le fournisseur ne soit pas en rupture de marchandise et que le prix n'augmentera pas. Si ce n'est pas possible, contactez le fournisseur en question pour vous informer sur la quantité de matériel qu'il a en stock et dont vous avez besoin ainsi que sur le prix de vente

dudit matériel et la durée pendant laquelle il peut vous garantir que le prix n'augmentera pas.

- » Lorsqu'il est permis, assurez-vous d'inclure une clause d'ajustement de prix. Voici un exemple de clause qui pourra être ajoutée à vos contrats⁴:
 - « Advenant une ou plusieurs augmentations du coût des matériaux hors du contrôle de l'Entrepreneur avant la date de livraison des travaux prévue au contrat, le Prix du contrat pourra être révisé d'un montant correspondant à une telle hausse.

L'Entrepreneur devra fournir par écrit au Client une demande de modification du Prix du contrat, pièces justificatives à l'appui, attestant de ladite augmentation et de son caractère imprévisible. Le Client doit signer ladite demande de modification du Prix du contrat dans un délai de

____ jours suivant la réception. Le Prix du contrat sera ainsi modifié et liera les parties pour les travaux à être effectués après la signature par le Client de la demande de modification du Prix du contrat. »

Note: Ce document ne constitue pas un avis juridique. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Direction des affaires juridiques de la CMEQ au 1 800 361-9061

² Loi sur la protection du consommateur, RLRQ c P-40.1, article 11.2,

³ Cette obligation découle de l'article 2108 du Code civil du Québec, RLRQ c CCQ-1991.

Qui se ressemble rassemble ses assurances



Pour en savoir plus : cabinetmra.com/cmeg



Pour pouvoir résilier un contrat qui ne contient aucune clause spécifique étayant les cas de résiliation, l'entrepreneur doit avoir un motif sérieux et ne doit pas le faire à un mauvais moment pour le client à défaut de quoi, le client pourrait vous réclamer une somme d'argent pour les dommages causés par la résiliation.

⁴ Attention : Un contrat conclu avec un consommateur ne permet pas l'ajout de ce type de clause. Il en est de même lorsque vous déposez une soumission par le truchement du BSDQ ou dans le cadre d'un appel d'offres public et que les documents d'appel d'offres ne prévoient rien en ce sens.

Formations offertes par la CMEQ

Programmation des formations en mode virtuel de septembre 2021

Chute de tension

Lundi 20 septembre 2021 Code: TEC4948

Coût : 125 \$

Principes de base en <u>gestion d'entreprise -</u> Volet juridique

Mardi 21 septembre 2021

Code: JUR4988 Coût: 175 \$

Calcul de charge et analyse du Bulletin technique Calibre du branchement du consommateur

Mercredi 22 septembre 2021

Code: TEC4932 Coût: 115 \$

Comprendre le BSDQ et

Étude et estimation de

projets photovoltaïques

Samedi 25 septembre 2021

déposer une soumission Lundi 27 septembre 2021

Code: JUR4955 Coût: 35 \$

Code: TEC4965

Coût: 325 \$

NOUVEAU!

Le contrat : un outil essentiel pour éviter les litiges

Mercredi 29 septembre 2021

Code: JUR4959 Coût: 95 \$

Les prix ne comprennent pas les taxes.

Intervention Prévention



Cours préalables à l'exécution des travaux au point de raccordement

Depuis la fin du printemps dernier, la firme Intervention Prévention offre à faible coût (35 \$ ch.) les deux formations préalables à l'exécution des travaux au point de raccordement: Travailler hors tension (selon la norme CAN/CSA-Z462) et Méthode de travail au point de raccordement - CAN/ULC S801.

Ces formations, accessibles 24/7, permettent aux travailleurs d'obtenir leur accréditation pour effectuer des interventions au point de raccordement sur les branchements aériens de 200 ampères ou moins à une tension de 120/240 volts. Sans ces accréditations, les entrepreneurs électriciens doivent se coordonner avec Hydro-Québec pour exécuter les travaux

Jusqu'à ce jour, 2 684 personnes se sont inscrites à la formation CAN/CSA-Z462 et 1 039 à la formation CAN/ULC S801. N'attendez plus, inscrivez-vous dès maintenant!

Pour en savoir plus, rendez-vous au www.ipformation.ca/ formations-en-ligne.php.

Découvrez les avantages des formations en classe virtuelle avec la CMEQ!

Les activités de formation en classe ont été suspendues il y a de cela plus d'un an en raison de la crise sanitaire, mais qu'à cela ne tienne! Les formations en classe virtuelle ont pris le relais et sont apparues, durant la période de confinement, comme la meilleure alternative aux formations traditionnelles.

Après avoir diffusé plus d'une soixantaine de formations en mode virtuel au cours de la dernière année, force est de constater qu'il est tout à fait possible de mettre à jour ses connaissances depuis le confort de son foyer ou de son entreprise. Plus besoin de se déplacer, il suffit de se brancher à son ordinateur ou à sa tablette, et le tour est joué!

Pratiques, concrètes et motivantes, les formations virtuelles de la CMEQ ont tout pour plaire!

Pourquoi les formations en mode virtuel sont-elles si populaires et appréciées?

- » Aucun coût de déplacement
- » Aucune minute de perdue à votre emploi du temps
- » Plateforme interactive propice aux apprentissages
- » Possibilités d'échanger avec le formateur et les participants
- » Formations variées et facilement accessibles
- » Formateurs expérimentés
- » Contenu de qualité où les participants sont stimulés et engagés dans leurs apprentissages

Pour découvrir toutes nos formations, rendez-vous à www.cmeq.org/se-former/ ou appelez au 514 738-2184 / 1 800 361-9061, option 7.

FFSIC - Nouvelles modalités

On retrouve dorénavant au Répertoire des activités de perfectionnement 2021-2022 de la CCQ les formations offertes par les associations d'employeurs et d'entrepreneurs (dont la CMEQ fait partie). Ces formations sont regroupées dans la section Activités de perfectionnement », sous l'onglet « Volet des activités offertes par les associations d'employeurs et d'entrepreneurs » du nouveau répertoire.

Pour bénéficier de la gratuité des formations de la CMEQ reconnues par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC), les électriciens et les électriciennes à l'emploi des entreprises membres de la corporation doivent maintenant passer par le site de Fiers et compétents pour s'y inscrire. C'est uniquement de cette façon qu'ils (ou elles) pourront bénéficier du soutien financier et des mesures incitatives.

Aucune demande de remboursement n'est acceptée depuis le 1er juillet 2021. ■



Faites appel au service de formation

aux entreprises pour former vos travailleurs



Gestion des stocks, les bonnes habitudes.

En cette période de pénurie de matériaux et d'augmentation des prix, une bonne gestion des stocks est essentielle au succès de votre entreprise.

Une saine gestion des stocks consiste en l'ensemble des mesures qu'utilise une entreprise pour savoir quelle quantité commander et à quel moment, dans l'optique d'atteindre l'équilibre entre un coût de stockage faible et une capacité de réponse élevée face aux demandes des clients.

Une méthode de gestion de l'inventaire bien populaire

Lorsque l'on fait une revue de la littérature sur la gestion de l'inventaire, l'une des méthodes les plus populaires et des plus répandues s'appelle la méthode ABC.

L'analyse ABC prône une catégorisation des stocks qui permet de différencier les items selon leur importance et ainsi d'attirer l'attention sur les quelques items les plus cruciaux et non sur ceux, plus nombreux, sans importance.

La catégorisation des stocks pour une meilleure maîtrise de ceux-ci.

Comme le prescrit la méthode ABC, classifier ses produits en trois grandes catégories selon leur valeur de consommation, permet d'identifier les points sensibles d'un inventaire. De cette analyse résultera généralement des processus et modes de contrôle distincts par catégorie de produit, car elle permet d'identifier les articles ayant un impact important sur la valeur globale (de stock, de vente, de coût...).

La valeur de consommation se calculant avec la formule : Demande annuelle x coût unitaire de l'item, les produits catégorisés A, comme ayant la valeur la plus grande, représentent la partie sensible d'un inventaire. Autrement dit, ce sont ces produits qui doivent faire l'objet de la plus grande vigilance au niveau de leur entreposage : sécurité de la zone de stockage, réapprovisionnement, rupture, etc. Règle générale, on dit que les produits catégorisés A représentent sensiblement 80 % de la valeur totale de l'inventaire d'une entreprise pour environ 20 % du nombre total d'articles.

Les produits de catégorie B, bénéficient d'un statut intermédiaire. L'entrepreneur doit rester attentif au fait qu'ils puissent changer de catégorie (A ou C). Les produits catégorisés B représentent environ 15 % de la valeur totale d'un inventaire et 30 % du nombre total d'articles.

Les produits de catégorie C, ayant les valeurs de consommation les plus faibles, peuvent être pratiquement gérés en flux tendus.

Classer des items en catégories A, B, C est relativement arbitraire, en pratique, le volume des ventes n'est pas la seule mesure qui détermine l'importance d'un item. La marge bénéficiaire liée à l'article, mais aussi l'impact d'une rupture de stock sur l'activité de l'entreprise doivent également influencer la stratégie de gestion de l'inventaire.

CCQ - Activités de perfectionnement

La Commission de la construction du Québec met à la disposition des travailleurs admissibles plus de 500 formations gratuites, dont une quarantaine s'adresse spécifiquement aux électriciens.

Entièrement gratuites, ces formations sont offertes dans les centres de formation professionnelle (CFP), tout au long de l'année scolaire.

Pour découvrir l'offre de formation pour la nouvelle saison, consultez le <u>Répertoire des activités de perfectionnement 2021-2022</u> ou communiquez avec la ligne Info-perfectionnement au 1 888 902 2222. ■

Quelques astuces pour déjouer les pénuries.

La facilité et la rapidité d'approvisionnement auprès des fournisseurs aura un impact sur le délai d'écoulements des stocks. En période de pénurie, lorsque l'on prévoit des difficultés d'approvisionnement, il peut être pertinent d'augmenter les quantités tenues en inventaire. Toutefois, la prudence est de mise. Augmenter les quantités en inventaire peut accroître la pression sur la disponibilité des liquidités dans l'entreprise, augmente le risque de perte, de vol, voire de désuétude du matériel acheté. Il s'agit rarement de la seule mesure à mettre en place pour se protéger de l'incertitude liée à la disponibilité sur le marché

Une autre solution : si les besoins en matériel pour un contrat sont déjà connus, que la marchandise est actuellement disponible à un prix intéressant et que le contrat avec le client le permet, il est envisageable de facturer au client le matériel déjà acheté et le stocker sur les lieux où auront lieu les travaux. Cela permet de garantir les prix, la disponibilité des matériaux, sans augmenter la valeur de l'inventaire de l'entreprise ni d'influencer sa capacité de stockage. Mais pour cela, le contrat conclu entre l'entrepreneur et le client doit prévoir cette manière de procéder.

Également, entretenir une bonne relation tant avec les fournisseurs qu'avec les clients permet de limiter les inconvénients accompagnant les périodes de pénurie. Cela permet d'identifier des alternatives aux produits en rupture de stock, de les proposer aux clients et, si ces alternatives sont acceptées, de procéder à la réalisation des travaux en accusant un minimum de délais et retards. Pour un entrepreneur, le fournisseur représente un partenaire d'affaires, il ne doit cependant pas hésiter à magasiner en dehors de ses fournisseurs habituels afin de connaître toutes les possibilités qui s'offrent sur le marché tant en termes de prix que de choix et d'alternatives. Dans ces périodesci, avoir la possibilité de se tourner vers différents fournisseurs et connaître les alternatives sur le marché peuvent faire une grande différence.

Dans de telles périodes d'incertitude, il n'existe pas de recette miracle. Une saine gestion de l'inventaire, des conditions avantageuses négociées avec les clients pour la livraison et la facturation du matériel, une bonne relation avec les fournisseurs sont des exemples concrets de solutions que peut mettre en place un entrepreneur afin de s'ajuster pour passer au travers des périodes plus difficiles en approvisionnement.

QUALIFICATION

Vous êtes convoqué devant le comité de qualification?

Soyez prêt!

Parmi les fonctions qui incombent à la CMEQ dans le cadre de son mandat, on retrouve celle d'entendre et de décider de tout dossier qui lui est soumis quant au refus de délivrer, de suspendre ou d'annuler une licence d'entrepreneur en électricité. Les tâches rattachées à cette fonction ont été confiées au comité de qualification de la CMEQ (ci-après le comité).

Les décisions rendues par ce comité sont lourdes de conséquences, car elles peuvent notamment mener à l'annulation de la licence d'entrepreneur en électricité.

Lorsque vous êtes convoqué devant le comité, pour quelque motif que ce soit, il est donc de votre responsabilité de bien vous préparer.

Tout d'abord, il est primordial que vous preniez le temps de lire en entier la lettre de convocation. En effet, cette lettre vous donne des informations importantes sur la marche à suivre.

Par la suite, si vous décidez d'être représenté par un procureur, il est important que vous lui fournissiez tous les documents et renseignements pertinents, afin qu'il puisse se préparer adéquatement. Cela implique assurément un certain travail de votre part, dont celui de colliger les documents et renseignements pertinents.

Si vous décidez toutefois de vous présenter seul devant le comité, vous devez effectuer le même exercice, afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux questions posées et de fournir les explications appropriées.

Il est également de votre devoir de déposer, s'il y a lieu, les documents qui ne font pas déjà partie de votre dossier de qualification et pouvant permettre au comité de rendre une décision éclairée.

Toutes ces démarches permettront un meilleur déroulement lors de l'audition devant le comité et vous permettront, par le fait même, de faire clairement valoir vos observations sur votre dossier.

71° congrès annuel



Samedi 23 octobre 2021 9 h à 13 h 30

Vous êtes invité à prendre une pause!

Voici l'horaire de votre congrès et le lien pour vous y inscrire :

https://fr.surveymonkey.com/r/congresCMEQ2021

Oui, c'est essoufflant... les soumissions qui s'accumulent, l'exigence des travaux, les longues heures de travail, la pandémie au quotidien, la pénurie de main-d'œuvre, etc. Prendre une pause... c'est un bon investissement et peut s'avérer un bon moyen de dynamiser sa vie professionnelle.

Profitez de l'expertise et d'un rendez-vous exceptionnel avec Marc Dutil – président et chef de la direction du Groupe Canam et fondateur de l'École d'Entrepreneurship de Beauce qui nous entretiendra de la profession d'entrepreneur.

Pause collégiale

9 h - 9 h 05 - Ouverture du 71° avec Katerine-Lune Rollet

L'assemblée générale annuelle est votre moment privilégié pour faire connaissance avec les candidats aux postes d'administrateurs du comité exécutif, de connaître les positions prises par la CMEQ sur l'état d'avancement des grands dossiers en lien avec la pratique de votre profession.

9 h 05 - 11 h 05 Assemblée générale annuelle

- » Élections au comité exécutif Cinq postes d'administrateurs
- » Adoption du rapport annuel et des états financiers
- » Période de questions des membres

11 h 05 ¬- 11 h 15 - Pause

Pause B2B

11 h 15 - 12 h 15 - Conférence avec un homme d'affaires exceptionnel

Marc Dutil – président et chef de la direction du Groupe Canam et fondateur de l'École d'Entrepreneurship de Beauce

12 h 15 ¬- 12 h 30 Pause

Commanditaire principal:



Pause vibrante

12 h 30 - 13 h - Remise de trois prix honorifiques

La cérémonie de remise des prix honorifiques s'inspire d'une longue tradition à la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Ce moment unique reconnaît l'apport distinctif de trois entrepreneurs engagés et dédiés aux affaires de la CMEQ.

- » Prix Grande Distinction
- » Prix Engagement
- » Prix Lucien-Tremblay

Pause présidentielle

13 h - 13 h 25 - Hommage au président sortant de la CMEQ

La CMEQ rendra hommage à Stéphane Carrier, section Laurentides, pour reconnaître son apport remarquable à l'avancement des dossiers de la CMEQ.

13 h 25 - 13 h 30 Clôture du 71° congrès

Espace commandites :



















